

J'établis un certificat, un reçu...

J'ETABLIS UN CERTIFICAT.

● Lorsqu'un ouvrier, un employé, quitte une place, il demande à son patron un **certificat**. Ce certificat permet aux personnes qui voudront l'employer d'apprécier ses capacités. La façon dont ce certificat est rédigé permet souvent de connaître certaines qualités de l'ouvrier.

Je lis des exemples de certificats. Je cherche, parmi ces certificats, ceux qui sont les plus élogieux.

— Je soussigné, Pierre Deschamps, cultivateur à La Tremblaie, commune de Beaumont (Indre-et-Loire), certifie avoir employé, en qualité de domestique agricole, Monsieur Champion Raoul, 35 ans, du 24 juin 1950 au 31 décembre 1951.

Fait à Beaumont, le 31 décembre 1951. Signé : P. Deschamps.

— Je soussigné, Pierre Deschamps, cultivateur à La Tremblaie, commune de Beaumont (Indre-et-Loire), certifie avoir employé, en qualité de domestique agricole, Monsieur Dubois Pierre, 35 ans, du 1^{er} janvier 1946 au 31 décembre 1951. Pendant le temps qu'il a passé à mon service, je n'ai pas eu à me plaindre de son travail, ni de sa conduite.

Fait...

— Je soussigné, Pierre Deschamps, cultivateur à La Tremblaie, commune de Beaumont (Indre-et-Loire), certifie avoir employé, en qualité de domestique agricole, Monsieur Durand Jacques, du 1^{er} janvier 1944 au 31 décembre 1951. Je n'ai eu qu'à me louer de ses qualités et n'ai jamais eu à me plaindre de son travail, ni de sa conduite.

— Je soussigné, Pierre Deschamps, cultivateur à La Tremblaie, commune de Beaumont (Indre-et-Loire), certifie avoir employé en qualité d'ouvrier agricole, Monsieur Duclair René, du 1^{er} janvier 1944 au 31 décembre 1951. Pendant tout le temps qu'il a passé à mon service, il m'a donné entière satisfaction. Ses qualités en font un collaborateur précieux. Je regrette vivement que, pour des raisons familiales, il soit obligé de me quitter. Je le recommande chaleureusement.

JE REDIGE UNE PROCURATION.

● Certains actes ne peuvent être accomplis que par la personne désignée à cet effet. Certains chèques, par exemple, ne peuvent être touchés que par la personne dont le nom est porté sur le chèque. Si celle-ci ne peut pas se déplacer, elle peut **donner procuration** à une autre personne, pour effectuer les opérations à sa place. Pour cela, elle doit lui établir un papier (procuration) signé, dont la signature est **légalisée par le maire** de la commune (c'est-à-dire certifiée exacte).

● **Je lis un exemple de procuration.**

Je soussigné, Pierre Deschamps, cultivateur à La Tremblaie, commune de Beaumont (Indre-et-Loire), autorise Madame Deschamps, née Guirault Germaine, à encaisser à ma place le chèque N° 569 du 16 janvier 1952 de la Caisse de Crédit Mutuel Agricole de Tours.

Fait à Beaumont, le 24 janvier 1952. Signé : P. Deschamps.

Vu pour légalisation de la signature de M. P. Deschamps.

Le Maire de Beaumont : Signé : Durand.

J'ETABLIS UN REÇU, UNE RECONNAISSANCE.

● Beaucoup de ventes (terrains, immeubles) se font devant un notaire qui rédige un **acte de vente**, indiquant le nouveau propriétaire.

● Certaines ventes peuvent se passer de cette formalité qui entraîne des frais, mais l'acheteur doit avoir la preuve qu'il a acheté et payé (bestiaux, matériel, etc...). Le vendeur rédige un **reçu** de la somme encaissée.

« Je soussigné, Pierre Deschamps, cultivateur à La Tremblaie, commune de Beaumont (Indre-et-Loire), certifie avoir reçu ce jour, de Monsieur David, marchand de bestiaux à Neuvy (Indre-et-Loire), la somme de **quatre-vingt-deux mille francs**, en paiement d'une vache livrée le 14 janvier 1952.

Fait à Beaumont, le 15 janvier 1952. Signé : P. Deschamps ».

● Si une personne prête de l'argent, elle doit avoir la preuve qu'elle a versé cet argent. L'emprunteur rédige une **reconnaissance de dette**. Cette reconnaissance précise : la somme reçue, la date, le mode de remboursement, l'intérêt convenu.

Je lis un exemple de reconnaissance de dette. (La reconnaissance est conservée par le prêteur).

« Je soussigné, Pierre Deschamps, cultivateur à La Tremblaie, commune de Beaumont (Indre-et-Loire), reconnais avoir reçu ce jour, de Monsieur Dupuis, cultivateur à La Touche, commune de Saint-Nicolas (Indre-et-Loire), la somme de **cent mille francs**. Je m'engage à lui rembourser cette somme dans un délai de deux ans maximum, soit avant le 15 janvier 1954, en totalité ou en partie suivant mes possibilités. L'intérêt, calculé au taux de cinq pour cent, sera versé en totalité avec la dernière partie de la somme.

Fait à Beaumont, le 15 janvier 1952.

Bon pour la somme de **cent mille francs**. Signé : P. Deschamps ».

● De même, quand M. Deschamps rembourse une partie de la somme empruntée, il doit avoir la preuve de ce remboursement. Monsieur Dupuis lui délivre un **reçu** de la somme versée.

« Je soussigné, Dupuis Albert, cultivateur à La Touche, commune de Saint-Nicolas (Indre-et-Loire), reconnais avoir reçu de Monsieur Deschamps, cultivateur à La Tremblaie, commune de Beaumont (Indre-et-Loire), la somme de **vingt mille francs**, premier acompte sur une somme de cent mille francs que je lui ai prêtée le 15 janvier 1952, les intérêts restant en compte.

Fait à Saint-Nicolas, le 26 mars 1952.

Bon pour la somme de **vingt mille francs**. Signé : A. Dupuis .